

CHEQUE ENERGIE (AMUREBA) – AUDIT DE SUIVI PERFORMANCIEL (ASP) – PME/GE en Convention Carbone

Maintien des performances énergétiques fixées et définition des indices de performances liées au projet

DE MINIMIS

Généralités

Dédiés à soutenir les entreprises wallonnes dans leur transition énergétique, les chèques énergie sont les subventions **AMUREBA** accordées pour la réalisation d'audits et d'études énergétiques. Le montant des chèques est calculé sur la base des coûts liés

1. aux **prestations de l'auditeur** nécessaires pour la réalisation d'un audit ou d'une étude énergétique respectant la méthodologie AMUREBA
2. à l'acquisition ou à la location et au placement du **matériel de mesure** nécessaire à la bonne fin de l'étude ou de l'audit, sans dépasser le montant des prestations de service de l'auditeur, à l'exclusion des frais de licence et de logiciel.

L'Audit de suivi performanciel a un périmètre limité et permet de valider l'atteinte ou le maintien de performances énergétiques préalablement fixées. Il est donc automatiquement consécutifs à un audit global, un audit partiel ou une étude de faisabilité portant sur la même entité et définissant des indices de performance et d'objectifs spécifiques au projet qui fait l'objet de l'analyse performancielle.

Montant maximal d'un chèque Audit de Suivi Performanciel : **10.000 €**

Vous pouvez bénéficier de **4** chèques **ASP** par cycle de **4 ans**.

BENEFICIAIRE

PME ou GE en Convention Carbone

TAUX D'INTERVENTION

60%

MONTANT MAXIMUM PAR INTERVENTION

10.000 € HTVA



Voici la liste des prestataires reconnus

CHEQUE ENERGIE (AMUREBA) – AUDIT DE SUIVI PERFORMANCIEL (ASP) – PME/GE EN CONVENTION CARBONE

Contacts

Besoin d'aide?

[Contacter le support](#)

BESOIN D'AIDE ? CONTACTEZ-NOUS